



CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATION DE SERVICES

Version en date du 07 décembre 2023

Dispositions générales :

Les présentes Conditions Générales de **Prestation** de Services (ci-après désignées les « CGPS ») s'appliquent **entre** Madame **Cécilia GUILLOT**, née le 15 juillet 1986 à Royan (17750), de nationalité française, Psychologue et Psychothérapeute diplômée d'État sous le numéro ADELI 92 93 3334 2 exerçant en qualité d'**auto-entrepreneure** sous le numéro **834 456 295** et sous la dénomination commerciale **Cécilia GUILLOT – MindFree** (marque déposée), dont l'adresse d'établissement est située au 2 rue des Jonquilles Dolus-d'Oléron 17550(France) dénommée par la suite « l'Entrepreneure » **ET** tout consommateur non professionnel (b to c) mais également toute personne professionnelle (b to b), bénéficiant d'une pleine capacité juridique, (dénommés ci après le « **Client** ») souhaitant bénéficier des services de l'Entreprise.

Ces CGV sont transmises avant l'achat de toute **Prestation** permettant ainsi au **Client** de disposer de toutes les informations précontractuelles indispensables et obligatoires.

● **Article1: Définitions**

Dans les présentes CGPS, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

- **Client**: désigne toute entreprise ou tout particulier qui fait une commande à l'Entrepreneure, afin de lui confier la réalisation de **Prestations** ;
- **Conditions Générales de Prestation de services ou CGPS** : désigne le présent document ;
- **Partie(s)** : désigne individuellement l'Entrepreneure ou un **Client** et collectivement l'entrepreneur et un **Client** ;
- **Prestation(s)** : désigne l'ensemble des services proposés par l'Entrepreneure tels que détaillés dans les présentes CGPS (de façon non exhaustive), ainsi que plus amplement sur le site dont l'Entrepreneure est propriétaire et éditrice, accessible à l'adresse www.cecilia-guillot.com;
- **Site** : désigne le site internet **Cécilia GUILLOT** dont l'Entrepreneure est propriétaire et éditrice : www.cecilia-guillot.com ;
- **L'Entrepreneure** : désigne **Cécilia GUILLOT**, psychologue et psychothérapeute.

● **Article 2: Objet**

Les présentes CGPS, ont notamment pour objet de détailler les **Prestations** proposées par **Cécilia GUILLOT** leur champ d'application, ainsi que leurs modalités d'engagement, de mise en œuvre et de règlement.

Elles définissent également les droits et obligations respectifs des Parties à ce titre.

Cécilia GUILLOT propose des services de formation, des ateliers de bien-être et développement personnel, des supervisions et journées / week-ends à réaliser en ligne pour particuliers et d'entreprises, carte cadeau.

Ainsi, ces services sont proposés :

- A des particuliers, agissants en qualité de consommateurs ;
- A des entreprises, agissants en qualité de professionnels.

Ces services sont plus amplement détaillés sur le site internet dont l'Entrepreneure est propriétaire et éditrice, accessible à l'adresse URL www.cecilia-guillot.com.

- **Article 3: Champ d'application et acceptation des CGPS**

Les Parties conviennent que leurs relations commerciales sont régies par les présentes, lesquelles prévalent sur toutes autres conditions, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Les présentes CGPS sont applicables aux Services proposés et réalisés par l'Entrepreneure au profit de ses **Clients** lesquels impliquent l'adhésion préalable expresse et sans réserve des **Clients** aux présentes.

Ces conditions d'acceptation sont détaillées à l'Article 5 des présentes.

- **Article 4 : Informations précontractuelles**

Comme en dispose l'article **L 111-2 du Code de la Consommation**, tout professionnel prestataire de services doit **avant** la conclusion du contrat et **avant** l'exécution de la **Prestation** de services, mettre le Client en mesure de connaître **les caractéristiques essentielles du service**.

En acceptant les présentes CGPS, le Client est informé, préalablement à la passation de sa commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes conditions et de toutes les informations et renseignements visés aux articles **L.221-5, L111-1, R.111-1, L.111-2, R.111-2 et R.221-2 du Code de la Consommation, et en particulier :**

- des caractéristiques essentielles de la **Prestation** commandée ;
- du prix de la **Prestation** commandée et des éventuels frais annexes ;
- des informations relatives à l'identité de **Cécilia GUILLOT**, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ;
- des informations relatives aux options d'annulation ;
- du droit de rétractation, lorsque ce dernier est applicable ;
- des informations relatives aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes;
- des moyens de paiement acceptés.

- **Article 5 : Prestations proposées**

Les **Prestations** proposées sont des services d'ateliers de bien-être et développement personnel, des formations, des supervisions et journées / week-ends thématiques à réaliser en ligne pour particuliers et entreprises, carte cadeau.

Ces **Prestations** sont plus amplement détaillées sur le site dont l'Entrepreneure est propriétaire et éditrice, accessible à l'adresse www.cecilia-guillot.com.

Ces **Prestations** sont destinées aux personnes majeures, qu'elles aient réservé en qualité de consommateurs ou de professionnels, et se passent principalement en ligne – à l'exception des journées / week-end thématiques.

Dans le cas où un week-end thématique serait organisé entre parent(s) et enfant(s), une autorisation sera demandée au tuteur légal et le mineur sera sous la responsabilité de son accompagnant.

En cas de doute sur l'âge, l'Entrepreneure se réserve le droit de demander un justificatif d'identité.

- **Article 6 : Modalités de souscription aux Prestations**

6.1. Les Ateliers Bien-être et Développement personnel

Les réservations effectuées se font par l'intermédiaire d'une place achetée en ligne sur le Site partenaire de la plateforme commerciale Woocommerce. La réservation est réputée formée dès réception du mail de confirmation de l'achat.

Le processus de réservation en ligne comporte les étapes suivantes :

1. Le **Client** se renseigne sur les **Prestations** présentées sur le Site de l'Entrepreneure ;
2. Le **Client** consulte la date des ateliers ;
3. Le **Client** ajoute au panier son atelier, sélectionne le nombre de place(s) souhaitée(s) et paye via la plateforme Woocommerce en fonction du nombre de place(s) ;
4. Le **Client** remplit le formulaire de coordonnées en prenant le soin de vérifier l'exactitude des informations transmises ;
5. Le **Client** accepte les CGPS ;
6. Le **Client** effectue le paiement du montant prévu pour la **Prestation**.

Un message de confirmation contenant un récapitulatif de la réservation est envoyé par email à l'adresse renseignée par le **Client**. L'accusé de réception de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre de contrat, les **Prestations** réservées, les prix, conditions de **Prestation** de services afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le **Client**, la date de l'atelier.

Les informations transmises par le **Client** lors de la réservation pourront être utilisées par l'Entrepreneure pour identifier le **Client** et établir une facture.

La Prestation pourrait ne pas être confirmée si le nombre minimal de 5 participants n'est pas atteint.

6.2. Les Formations

Pour les interventions la demande de la part de **Clients** professionnels ou institutions, un devis est édité au nom du **Client** et le règlement du montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) de la **Prestation** ou un acompte allant de 30% à 50% du montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) de la **Prestation** peut être demandé pour valider la réservation.

Pour les réservations à la demande de la part de particuliers, un devis est édité au nom du **Client** et le règlement d'un montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) de la **Prestation** ou un acompte allant de 30% à 50% du montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) de la **Prestation** peut être demandé pour valider la réservation.

Les informations transmises par le **Client** lors de la réservation pourront être utilisées par l'Entrepreneure pour identifier le **Client** et établir une facture.

La **Prestation** pourrait ne pas être confirmée si le nombre minimal de 5 participants n'est pas atteint.

6.3. Les Supervisions

Les réservations effectuées se font par l'intermédiaire d'une place achetée en ligne sur le Site partenaire de la plateforme commerciale Woocommerce.

La réservation est réputée formée dès réception du mail de confirmation de l'achat.

Le processus de réservation en ligne comporte les étapes suivantes :

1. Le **Client** se renseigne sur les **Prestations** présentées sur le Site de l'Entrepreneure ;
2. Le **Client** ajoute au panier sa supervision, et paye via la plateforme Woocommerce en fonction de celle choisie (individuelle, asynchrone, groupe) ;
3. Le **Client** remplit le formulaire de coordonnées en prenant le soin de vérifier l'exactitude des informations transmises ;
4. Le **Client** accepte les CGPS ;
5. Le **Client** effectue le paiement du montant prévu pour la **Prestation** ;
6. Le **Client** réserve sa date sur l'agenda en ligne.

Un message de confirmation contenant un récapitulatif de la réservation est envoyé par email à l'adresse renseignée par le **Client**. L'accusé de réception de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre

de contrat, les **Prestations** réservées, les prix, conditions de **Prestation** de services afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le **Client**.

Les informations transmises par le **Client** lors de la réservation pourront être utilisées par l'Entrepreneure pour identifier le **Client** et établir une facture.

La Prestation de groupe pourrait ne pas être confirmée si le nombre de 4 personnes n'est pas atteint.

6.4. Les journées / week-end thématiques

Les réservations effectuées se font par l'intermédiaire d'une place achetée en ligne sur le Site partenaire de la plateforme commerciale Woocommerce.

La réservation est réputée formée dès réception du mail de confirmation de l'achat.

Le processus de réservation en ligne comporte les étapes suivantes :

1. Le **Client** se renseigne sur les **Prestations** présentées sur le Site de l'Entrepreneure ;
2. Le **Client** ajoute au panier sa journée / week-end thématique, et paye via la plateforme Woocommerce en fonction de la **Prestation** choisie ;
3. Le **Client** remplit le formulaire de coordonnées en prenant le soin de vérifier l'exactitude des informations transmises ;
4. Le **Client** accepte les CGPS ;
5. Le **Client** effectue le paiement du montant prévu pour la **Prestation**.

Un message de confirmation contenant un récapitulatif de la réservation est envoyé par email à l'adresse renseignée par le **Client**. L'accusé de réception de la réservation par courrier électronique récapitule l'offre de contrat, les **Prestations** réservées, les prix, conditions de **Prestation** de services afférentes au tarif sélectionné, acceptées par le **Client**.

Les informations transmises par le **Client** lors de la réservation pourront être utilisées par l'Entrepreneure pour identifier le **Client** et établir une facture.

La Prestation pourrait ne pas être confirmée si le nombre minimal de 5 personnes n'est pas atteint.

6.5. Cartes cadeaux

1. Une carte cadeau peut-être achetée pour une séance bien-être (relaxation).
Sa durée de validité est **d'un an** à partir de la date d'achat.
La date limite d'utilisation ne dépassera pas le 26 décembre 2024 pour la carte de Noël.
Au-delà de la durée de validité, la **Prestation** sera considérée comme exécutée et ne pourra être reportée. Le **Client** ne pourra prétendre à un quelconque remboursement ou indemnité. La carte cadeau doit être présentée lors de la **Prestation**. Le **Client** détenteur de la carte cadeau peut réserver la **Prestation** concernée directement en ligne sur le Site.
2. Le bénéficiaire à la possibilité d'utiliser la carte cadeau pour réaliser des achats uniquement auprès de **Cécilia GUILLOT** ;
3. Les données collectées par **Cécilia GUILLOT** permettent de fournir le service d'achat de cartes cadeaux. A ce titre, en utilisant le service, l'utilisateur accepte expressément la collecte de ces données afin de permettre l'achat d'une carte cadeau. A défaut d'acceptation, aucune carte cadeau ne pourra être achetée et délivrée à l'utilisateur.
4. La carte cadeau virtuelle est disponible par téléchargement direct
5. La carte cadeau matérielle est disponible selon les délais de La Poste par courrier.

Les données conservées sur une durée de 13 mois permettant :

- De fournir le service de cartes cadeaux ;
- La dépense des cartes cadeaux pendant toute leur durée de validité ;
- De gérer l'historique des transactions sur les cartes cadeaux ainsi que le SAV et les litiges ;
- L'analyse des risques de fraude ;

- D'établir des statistiques et améliorer le service.

Une fois la commande de la carte réalisée, celle-ci est émise - au bénéficiaire - sous la forme d'un PDF ou d'une vidéo MP4, selon la modalité choisie lors de l'achat, téléchargeable par un lien fourni sur le site une fois le paiement effectué ou envoyée par courrier postal.

Attention : La carte cadeau peut ne pas être reçue dans les cas suivants et n'engage pas la responsabilité de **Cécilia GUILLOT**:

1. Le filtre anti-spam de la messagerie a bloqué la pièce jointe ou a redirigé le message dans le dossier « SPAM » ou « courrier indésirable ».
2. Le pare-feu a bloqué le message ou son contenu.
3. La boîte de réception du bénéficiaire de la messagerie a atteint sa taille limite.
4. L'adresse email/ postale est invalide, mal orthographiée.

6.6. Convention de preuve

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions de **Prestation** de services et du bon ou de la demande de réservation, constitue une signature électronique qui a, entre les Parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de Woocommerce seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les Parties. Le **Client** est informé que son adresse IP est enregistrée au moment de la réservation.

6.7 Modification ou annulation de la réservation

Il est possible de modifier la réservation pour une date ultérieure ou de l'annuler. Dans ce cas, une éventuelle retenue financière s'appliquera sur le montant global en fonction du nombre de jours restant avant la réalisation de la **Prestation** :

Pour les formations, ateliers, supervisions et journées / week-end ouverts ou privatisées :

- Plus de 30 jours avant la réalisation de la **Prestation**, 100% du montant réglé sera remboursé au **Client**;
- Entre 30 et 15 jours avant la réalisation de la **Prestation** : 75% du montant réglé sera remboursé au **Client**;
- Entre 14 et 7 jours avant la réalisation de la **Prestation** : 50% du montant réglé sera remboursé au **Client**;
- Moins de 7 jours avant la réalisation de la **Prestation** : aucun remboursement ne sera effectué sauf justificatif médical.

Pour les **Prestations** sur demande :

- Entre 2 et 1 mois avant la réalisation de la **Prestation** : l'Entrepreneure conservera l'acompte initialement versé et 25% du montant du solde sera facturé au **Client**;
- Entre 1 mois et 15 jours avant la réalisation de la **Prestation** : l'Entrepreneure conservera l'acompte initialement versé et 50% du montant du solde sera facturé au **Client**;
- Moins de 15 jours avant la réalisation de la **Prestation** : l'Entrepreneure conservera l'acompte initialement versé et 100% du montant du solde sera facturé au **Client**.

Le jour de la réalisation de la **Prestation**, si le **Client** ne se présente pas ou s'il a plus de 15 minutes de retard, aucun remboursement ne pourra lui être attribué.

- **Article 7 : Prix et paiement**

7.1. Prix

Les **Prestations** sont exécutées par l'Entrepreneure au tarif en vigueur au jour de l'acceptation des Conditions générales de **Prestation** de services.

Le prix des **Prestations** souscrites est indiqué sur le Site en euros, en HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Il s'agit d'un prix définitif et non révisable, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

Ces prix ne sont valables que pour la durée indiquée sur la plateforme de réservation.

Les **Prestations** complémentaires ne sont pas incluses dans le prix.

Toute modification ou instauration de nouvelles taxes légales ou réglementaires imposées par les autorités compétentes seront automatiquement répercutées sur les prix indiqués à la date de la facturation.

Les prix sont payés conformément à l'Article 7.2 des présentes, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

7.2. Paiement

7.2.1 Atelier bien-être et Développement personnel

Le **Client** communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation sauf conditions ou tarifs spéciaux, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club... selon les possibilités offertes par la plateforme de réservation de l'établissement) en indiquant directement, dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de carte, sans espaces entre les chiffres, ainsi que sa date de validité (il est précisé que la carte bancaire utilisée doit être valable au moment de la consommation du service) et le cryptogramme visuel.

Le débit du paiement s'effectue immédiatement sauf exception lors de règlements en plusieurs fois proposés.

Ce prépaiement est qualifié d'arrhes. En cas de no show (réservation non annulée – **Client** non présent) d'une réservation garantie par carte bancaire, l'Entrepreneure débitera le **Client**, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant indiqué dans ses conditions générales de **Prestation** de services.

L'entrepreneure a choisi Woocommerce/stripe.com afin de sécuriser les paiements en ligne par carte bancaire.

La validité de la carte de paiement du **Client** est vérifiée par stripe.com. Il peut y avoir un refus de la carte de paiement pour plusieurs raisons : carte volée, carte bloquée, plafond atteint, erreur de saisie...

En cas de problème, le **Client** devra se rapprocher de sa banque d'une part, de l'Entrepreneure d'autre part pour confirmer sa réservation et son mode de paiement.

Dans le cas d'un tarif soumis au prépaiement en ligne, la somme versée d'avance, que sont les arrhes, est débitée à l'achat de la **Prestation**.

7.2.2 Formations, journées / week-end à la demande

Toute réservation, telle que définie ci-dessus, donne lieu au règlement du montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) de la **Prestation** ou d'un acompte allant de 30% à 50% du montant total HT (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) du montant du devis. Ce règlement doit être payé dans le délai d'un mois à compter de la réception du devis indiquant ce règlement.

La facture du solde dû sera émise à l'issue de la **Prestation**.

Le règlement du solde dû par le **Client** devra intervenir dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la facture.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de «**Cécilia GUILLOT**», ou par virement bancaire.

7.2.3 Les supervisions

Le **Client** communique ses coordonnées bancaires à titre de garantie de la réservation sauf conditions ou tarifs spéciaux, par carte bancaire de crédit ou privative (Visa, Mastercard, American Express, Diners Club... selon les possibilités offertes par la plateforme de réservation de l'établissement) en indiquant directement, dans la zone prévue à cet effet (saisie sécurisée par cryptage SSL), le numéro de carte, sans espaces entre les chiffres, ainsi que sa date de validité (il est précisé que la carte bancaire utilisée doit être valable au moment de la consommation du service) et le cryptogramme visuel.

Le débit du paiement s'effectue immédiatement sauf exception lors de règlements en plusieurs fois proposés.

Ce prépaiement est qualifié d'arrhes. En cas de no show (réservation non annulée – **Client** non présent) d'une réservation garantie par carte bancaire, l'Entrepreneure débitera le **Client**, à titre d'indemnité forfaitaire, du montant indiqué dans ses conditions générales de **Prestation** de services.

L'entrepreneure a choisi Woocommerce/stripe.com afin de sécuriser les paiements en ligne par carte bancaire.

La validité de la carte de paiement du **Client** est vérifiée par stripe.com. Il peut y avoir un refus de la carte de paiement pour plusieurs raisons : carte volée, carte bloquée, plafond atteint, erreur de saisie...

En cas de problème, le **Client** devra se rapprocher de sa banque d'une part, de l'Entrepreneure d'autre part pour confirmer sa réservation et son mode de paiement. Dans le cas d'un tarif soumis au prépaiement en ligne, la somme versée d'avance, que sont les arrhes, est débitée à l'achat de la **Prestation**.

7.3. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne l'application de plein droit et sans mise en demeure préalable d'intérêts de retard calculés sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 15 points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 EUR pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article L. 441-6-I du Code de commerce.

7.3.1 Absence de paiement

L'Entrepreneure se réserve le droit de refuser d'effectuer une **Prestation** ou de suspendre une **Prestation** en cas d'impayé, même partiel, ainsi que dans l'hypothèse où une facture ferait l'objet d'une contestation par le **Client**, et ce, sans mise en demeure préalable.

Dans ce cas, l'Entrepreneure ne pourra en aucune façon être tenue responsable des conséquences dommageables directes ou indirectes de la suspension ou de l'annulation de ses **Prestations**.

- **Article 8 : Droit de rétractation**

Le Client bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours calendaires commençant le jour suivant la Commande conformément à l'article [L221- 1 du Code de la consommation](#), pour manifester son envie de se rétracter après la signature du Devis, sauf si le Client renonce expressément au droit de rétractation en souhaitant recevoir la prestation avant la fin du délai de 14 jours.

De plus ce droit de rétractation est également applicable entre professionnels dès lors que les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat est conclu hors établissement ;
- L'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité principale de l'entreprise ;
- Le nombre de salariés de l'entreprise doit être inférieur ou égal à cinq.

Pour exercer le droit de rétractation dont jouit le Client, il doit notifier sa demande à l'adresse au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté ou en utilisant le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous. Dans le cas où les conditions de rétractation sont réunies, **Cécilia GUILLOT** s'engage à rembourser le prix réglé au plus tard quatorze (14) jours à compter de la réception de la décision de rétractation, par le même moyen de paiement utilisé pour la transaction initiale.

Formulaire de rétractation

A l'attention de **Cécilia GUILLOT -MindFree** micro-entreprise 834 456 295 domiciliée au **2 rue des Jonquilles Dolus-d'Oléron 17550**.

Je soussigné(e) (NOM et PRENOM du Client) avoir commandé le « date figurant sur le Devis / le mail », « désignation du ou des Services commandés ».

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, sauf exclusions ou limites à l'exercice du droit de rétractation suivant les Conditions Générales de Vente et Services applicables, je vous fais part de ma demande de rétractation.

Adresse Client:

Signature (si envoi du formulaire en version papier) :

Date:

- **Article 9 : Obligations et Responsabilités**

9.1. Obligations des parties

- Engagement de collaboration

Le **Client** collabore activement et de bonne foi avec l'Entrepreneure, en tous domaines, en vue de la bonne exécution de ses **Prestations**.

Ainsi, le **Client** communique à l'Entrepreneure des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des **Prestations**.

L'Entrepreneure sera autorisée à utiliser tout élément communiqué par le **Client** pour les besoins de la réalisation des **Prestations** ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée.

Le **Client** s'engage à informer chacun de ses équipiers avec qui la **Prestation** a été réservée de toutes les modalités des conditions générales de **Prestation** de services.

- Paiement des **Prestations**

Le **Client** verse à l'Entrepreneure le prix des **Prestations**, dans les conditions définies à l'Article 7 des présentes.

- Assurance

Le **Client** assure avoir pris connaissance des dispositions spécifiques concernant l'assurance et la responsabilité liée aux activités proposées par l'Entrepreneure.

9.2. Obligation de moyens

Dans le cadre de l'exécution des **Prestations** qu'elle propose, l'Entrepreneure est tenue d'une obligation de moyens. A ce titre, l'Entrepreneure mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des **Prestations**, conformément aux normes et aux standards professionnels en vigueur, ainsi qu'au bon de réservation validé entre les Parties et accepté par le **Client**, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Les résultats obtenus diffèrent entre chaque **Client**, par conséquent, **Cécilia GUILLOT** ne peut en aucun cas garantir au Client un résultat identique.

Les exemples présentés par **Cécilia GUILLOT** sur ses plateformes de communication supposent la mise en œuvre concrète et effective de l'ensemble des techniques et outils contenus dans la Prestation et ne constituent en aucun cas une promesse de résultat. **Cécilia GUILLOT** ne peut en aucun cas garantir au Client qu'il obtiendra des résultats identiques.

9.3. Responsabilité

Les Parties ont pris connaissances du cadre des activités proposées (environnement, confidentialité), l'Entrepreneure ne saurait être responsable d'un accident.

De même, la responsabilité de l'Entrepreneure ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau de téléphonie mobile ou internet.

Par ailleurs, les photographies présentées ne sont pas contractuelles. Même si tous les efforts sont faits pour que les photographies, représentations graphiques et les textes reproduits pour illustrer les **Prestations** donnent un aperçu aussi exact que possible des **Prestations** proposées, des variations peuvent intervenir entre le moment de la réservation et le jour de la réalisation de la **Prestation**.

L'Entrepreneure ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution de la réservation en cas de force majeure, du fait du tiers, du fait du **Client**, notamment l'indisponibilité du réseau internet, impossibilité d'accès au site web, intrusion extérieure, virus informatiques en cas de prépaiement non autorisé par la banque du porteur. Toute réservation ou paiement qui serait irréguliers, inopérants, incomplets ou frauduleux pour motif imputable au **Client** entraînera l'annulation de la commande aux frais du **Client**, sans préjudice de toute action civile ou pénale à l'encontre de ce dernier.

L'Entrepreneure ne saurait être responsable que des dommages directs qu'elle aurait causés par sa faute, dont la preuve doit être rapportée par le **Client**.

L'Entrepreneure décline toute responsabilité en cas de blessures ou dommages corporels, immatériels ainsi que matériels, causés par un participant ou plusieurs participants à un tiers.

L'Entrepreneure ne peut en aucun cas être tenue responsable du vol ou de la perte d'objets personnels au cours de sa **Prestation**.

L'Entrepreneure ne saurait être tenue responsable d'aucun dommage indirect subi par ses **Clients**.

En aucun cas l'Entrepreneure ne peut être tenue responsable des préjudices directs ou indirects liés à l'exécution de la **Prestation** fournie par des prestataires extérieurs lesquels sont seuls responsables vis-à-vis du **Client**.

Le **Client** déclare et garantit avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre du contrat et qu'il est titulaire d'une assurance responsabilité civile en cours de validité. A cet effet, le **Client** s'engage à renoncer et à faire renoncer ses assureurs à tous recours à l'encontre de l'Entrepreneure en cas de survenance de l'un des événements précités.

L'Entrepreneure conseille vivement au **Client** de se rapprocher de son courtier et/ou son assureur afin d'étudier avec lui la validité de son assurance responsabilité civile et la souscription éventuelle d'une assurance complémentaire concernant l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code civil, toute action en justice d'un **Client** à l'égard de l'Entrepreneure est frappée de prescription à l'expiration d'une durée d'un an courant à compter de la date à laquelle le **Client** concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

- Exclusions / Limitation de Responsabilité

L'Entrepreneure ne fait aucune représentation ou garantie, explicites ou implicites, sur les conseils donnés. Les responsabilités de l'Entrepreneure, s'il y en a, sont limitées aux frais de **Prestations** payés par le **Client** et dans aucune circonstance l'Entrepreneure ne sera responsable d'une réclamation, perte ou dommage.

- Réclamations

Les réclamations relatives à l'inexécution ou à la mauvaise exécution des **Prestations** réservées doivent, sous peine de forclusion, être portées à la connaissance de l'Entrepreneure par écrit dans les huit jours après la date de réalisation de la **Prestation**.

- **Article 10 : Durée du Contrat**

10.1. Prise d'effet

Le Contrat prend effet à la date de réception par l'Entrepreneure de l'acceptation du **Client** des présentes CGPS, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Dans le cas où le **Client** sollicite de la part de l'Entrepreneure la réalisation de nouvelles **Prestations** et que ses CGPS n'ont pas été modifiées depuis leur dernière acceptation, il ne sera pas nécessaire pour le **Client** d'accepter une nouvelle fois lesdites CGPS, pour que le Contrat prenne effet.

En d'autres termes, la réception par l'Entrepreneure de la demande de réservation du **Client** relatif à ces nouvelles **Prestations** sera suffisante.

Pour l'ensemble des **Prestations** proposées par l'Entrepreneure, le Contrat prend fin à la date de livraison de la/des **Prestation(s)** par l'Entrepreneure, ainsi que cela est prévu au bon de réservation effectué par le **Client**, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

En tout état de cause, le Contrat ne prend fin que sous réserve du complet paiement de la/des **Prestation(s)** par le **Client**.

- **Article 11 : Modification des CGPS**

Les CGPS applicables sont celles en vigueur à la date de la réception par l'Entrepreneure de leur acceptation par le **Client**, dans les conditions définies à l'Article 5 des présentes.

Toutefois, l'Entrepreneure peut être amenée à modifier les présentes à tout moment, sans préavis, sous réserve d'en informer ses **Clients** dès l'entrée en vigueur de ces modifications par email et/ou par la publication desdites modifications sur le site internet dont elle est éditrice et propriétaire.

L'entrepreneure actualisera les CGPS en indiquant la date de dernière mise à jour en haut à droite des présentes.

Tout **Client** qui souhaite confier la réalisation de **Prestations** à l'Entrepreneure, doit accepter les présentes dans leur intégralité, y compris la dernière mise à jour qui lui aura été notifiée le cas échéant.

- **Article 12: Résiliation anticipée du Contrat**

D'un commun accord entre les Parties le Contrat pourra prendre fin de façon anticipée, d'un commun accord entre les Parties. Dans ce cas, un rapport sur l'état d'avancement des **Prestations** réalisées par l'Entrepreneure sera transmis au **Client** et contresigné par ce dernier. Par ailleurs, les comptes devront être établis entre les Parties.

12.1 Clause de résiliation en cas d'inexécution

L'article 1219 du Code civil dispose qu'« Une partie peut refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave ».

Par conséquent, tout manquement constitutif d'une violation substantielle ou tout manquement répété de l'une ou l'autre des parties aux obligations citées dans les présentes conditions qu'elle a en charge entraînera la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet.

- **Article 13. Propriété intellectuelle**

La proposition d'intervention de l'Entrepreneure et son contenu ainsi que l'ensemble des documents restent, en toutes circonstances, la propriété de l'Entrepreneure. Ces documents ne peuvent être utilisés ou communiqués à une tierce personne qu'avec l'autorisation préalable écrite de l'Entrepreneure et doivent être détruits sans délai, s'il n'est pas donné suite à la proposition de l'Entrepreneure.

Le site internet, la marque, le logo, les formations, les ateliers, les questions et tout objet ou information attaché aux produits et services de l'Entrepreneure, en particulier les supports sont la propriété exclusive de l'Entrepreneure.

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction, la représentation ou l'utilisation de tout ou partie des éléments composant ces **Prestations** et notamment les supports, sont strictement interdites, sous peine de poursuites judiciaires.

- **Article 14 : Protection des Données personnelles**

Les Parties s'engagent à ne pas porter atteinte aux droits conférés aux personnes par la loi du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et 20 juin 2018.

L'Entrepreneure est autorisée à traiter pour le compte de son **Client** les données à caractère personnel nécessaires à l'exécution de la/des **Prestation(s)**.

La nature des opérations réalisées sur les données, la ou les finalités du traitement, les catégories de données à caractère personnel traitées, ainsi que les catégories de personnes concernées dépendent de la/des **Prestation(s)** effectuée(s) par l'Entrepreneure. Ces informations sont communiquées au **Client**, en fonction de la nature des **Prestations**, avant leur réalisation ou à l'issue de ladite réalisation.

L'Entrepreneure s'engage à :

- traiter les données uniquement pour la/les finalité(s) qui fait/ont l'objet de sa/ses **Prestation(s)** ;
- traiter les données conformément aux instructions documentées du **Client**. Si l'Entrepreneure considère qu'une instruction constitue une violation à la réglementation en vigueur, elle en informe immédiatement le **Client** ;
- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution du Contrat ;

- veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du Contrat : (i) s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
(ii) reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel ;
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- dans le cas où elle fait appel à un sous-traitant ultérieur pour mener des activités de traitement spécifiques, à en informer préalablement et par écrit le **Client**. Cette information indique clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant ultérieur, ainsi que les dates du contrat de sous-traitance.
Le **Client** dispose d'un délai de huit (8) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections. Cette sous-traitance ne sera effectuée que si le **Client** n'a pas émis d'objection pendant le délai précité.

Le sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du Contrat pour le compte et selon les instructions du **Client**. L'Entrepreneure s'assure que le sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable. Si le sous-traitant ultérieur ne remplissait pas ses obligations en matière de protection des données, l'Entrepreneure demeurerait pleinement responsable vis-à-vis de son **Client** de l'exécution par le sous-traitant ultérieur de ses obligations.

Dans la mesure du possible, l'Entrepreneure aide son **Client** à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercices des droits des personnes concernées, selon les modalités prévues à cet effet en amont ou à l'issue de la/des **Prestation(s)** : droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage).

L'Entrepreneure notifie par écrit à son **Client** toute violation de données à caractère personnel dans un délai maximum soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance. Cette notification est accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au **Client**, si nécessaire, de notifier cette violation à la CNIL. Selon ce qui aura été convenu entre les Parties en amont ou à l'issue de la réalisation de la/des **Prestation(s)** la notification de cette violation à la CNIL pourra être faite par l'Entrepreneure elle-même.

Par ailleurs, la violation de données à caractère personnel doit également être communiquée, soit par le **Client**, soit par l'Entrepreneure, à la personne concernée et dans les meilleurs délais, lorsque cette violation est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés d'une personne physique.

L'Entrepreneure aide son **Client** à respecter ses obligations en matière de traitement des données, notamment par la réalisation d'analyses d'impact relative à la protection des données.

L'Entrepreneure s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité nécessaires au traitement des données à caractère personnel collectées par son **Client**, dans les conditions spécifiées à cet effet en amont ou à l'issue de la réalisation de la/des **Prestation(s)**, ces mesures étant fonction du type de **Prestation** réalisée.

Le sort de ces données à l'issue du Contrat est déterminé d'un commun accord entre les Parties, en amont ou à l'issue de la réalisation de la/des **Prestation(s)**.

Madame **Cécilia GUILLOT** est désignée comme déléguée à la protection des données, sauf accord écrit contraire convenu entre les Parties.

Enfin, l'Entrepreneure met à la disposition de ses **Clients** la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations, ainsi que pour permettre la réalisation d'audits par lesdits **Clients** ou par des auditeurs qu'ils auraient mandatés.

Pour leur part, les **Clients** de l'Entrepreneure s'engagent à :

- lui fournir les données à caractère personnel que l'Entrepreneure devra traiter, dans les conditions convenues entre les Parties, en fonction de la nature des **Prestations**, en amont ou à l'issue de leur réalisation ;
- documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par l'Entrepreneure ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par la réglementation en vigueur sur la protection des données de la part de l'Entrepreneure ;
- superviser le traitement, y compris réaliser les audits et inspections auprès de l'Entrepreneure.

Au moment de la collecte des données, il appartient au **Client** de fournir l'information aux personnes concernées par les opérations de traitement.

Aux fins d'application de la présente clause et, notamment, de s'assurer du traitement de confidentialité des données des clients, la Prestataire a désigné, conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données (RGPD), un délégué à la protection des données, qu'il est possible de contacter à cguillot.psychologue@gmail.com

En cas d'insatisfaction, le Client dispose du droit d'adresser une réclamation auprès de l'autorité compétente en la matière : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 Tél: 01 53 73 22 22

Le Client est invité à consulter la politique de confidentialité et d'utilisation des Cookies disponible à tout moment et téléchargeable sur le site.

- **Article 15 : Droit à l'image**

Le **Client**, sans contrepartie financière ou pécuniaire de quelque nature que ce soit, autorise expressément l'Entrepreneure :

- A fixer, reproduire, diffuser et exploiter son image, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, dans le monde entier en tous formats, en couleur et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, sur tous services audiovisuels et tous services en ligne sur tous réseaux ;

- A diffuser son image avec le logo de l'Entrepreneure.

En conséquence, le **Client** garantit l'Entrepreneure contre tout recours et/ou action que pourrai(ent) former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation de son image qui serait susceptible de s'opposer à leur diffusion. Le **Client** reconnaît d'ores et déjà être informé et accepté que la décision d'exploiter ou non son image sera laissée à la discrétion de l'Entrepreneure.

Cette autorisation est accordée pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la réservation, étant précisé que cet accord restera valable en cas de changement de dénomination sociale du **Client**.

L'entrepreneure sera chargée de recueillir les accords des **Clients** quant à leur utilisation de leur image, en amont ou le jour de l'événement. Le formulaire remis au **Client** mentionne les conditions de rétraction.

- **Article 16 : Confidentialité**

Les Parties conviennent de considérer comme strictement confidentielles toutes les informations, méthodes et documentations qu'elles pourront être amenées à échanger dans le cadre des présentes, en ce qui concerne leurs affaires respectives. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser ces informations à des fins personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

Sont notamment considérées comme strictement confidentielles toutes les informations fournies au personnel ou sous-traitant(s) de l'une ou l'autre des Parties, tous les documents et données qui leur sont confiés et qui ne sont pas publiquement disponibles, ainsi que tous les entretiens et réunions auxquels ils participent.

Par ailleurs, les Parties conviennent que les conditions du Contrat sont également strictement confidentielles.

Les Parties s'engagent à faire respecter cette obligation de confidentialité à leurs mandataires sociaux, personnels et sous-traitants.

En fin de Contrat, les Parties s'engagent à se restituer mutuellement les informations confidentielles qu'elles détiendraient l'une à l'égard de l'autre, sous forme de documents notamment. Les Parties pourront néanmoins faire état de ces données confidentielles à leurs conseils, aux magistrats, arbitres et experts, pour les besoins d'un éventuel contentieux ou à la requête d'une administration ou de l'autorité judiciaire.

Les obligations relatives à la confidentialité resteront en vigueur pendant toute la durée des relations contractuelles entre les Parties, ainsi que pendant une durée de deux (2) ans courant à compter de la date de cessation desdites relations.

Par dérogation à ce qui précède, le **Client** autorise expressément l'Entrepreneure à faire référence dans toutes ses présentations et documents commerciaux à son nom, aux **Prestations** et Livrables, sauf accord contraire écrit entre les Parties.

- **Article 17 : Garanties légales**

Comme en dispose l'article **L217-4 et suivant du Code de la Consommation et l'article 1641 et suivants du Code Civil**, les Cartes Cadeaux en vente sur le site www.cecilia-guillot.com bénéficient de la garantie légale de conformité et de la garantie contre les vices cachés, permettant à l'acheteur de renvoyer sans frais les produits livrés défectueux ou non conformes.

- **Garantie légale de conformité**

Le code de la consommation français prévoit ce qui suit en termes de garantie légale de conformité :

Article L217-4 : « Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L217-5 : « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L217-12 : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.»

· Le Client :

1. bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
2. peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L217-9 du Code de la Consommation ;
3. est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien. Ce délai est porté à vingt-quatre mois à compter du 18 mars 2016, sauf pour les biens d'occasion.

- **Garantie contre les vices cachés**

Le Code civil français prévoit ce qui suit en termes de garantie des vices cachés :

Article 1641 du Code Civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648 du Code Civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. Dans le cas prévu par l'article 1642-1, l'action doit être introduite, à peine de forclusion, dans l'année qui suit la date à laquelle le vendeur peut être déchargé des vices ou des défauts de conformité apparents. » Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du code civil. Dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du code civil

- **Exclusion de garanties**

Les produits modifiés, réparés, intégrés ou ajoutés par le Client sont exclus de garantie. La garantie ne jouera pas pour les vices apparents. La garantie ne prendra pas en charge les produits endommagés lors du transport ou du fait d'une mauvaise utilisation.

Dans le cadre de la garantie légale de conformité, **Cécilia GUILLOT**, s'engage selon le choix du client:

1. Soit à remplacer le produit par un produit identique en fonction des stocks disponibles,
2. Soit à rembourser le prix du produit si le remplacement d'un produit s'avérait impossible.

Dans le cadre de la garantie légale des vices cachés, **Cécilia GUILLOT**, s'engage, après évaluation du vice :

1. Soit à lui rembourser la totalité du prix du produit retourné,

2. Soit à lui rembourser une partie du prix du produit si l'acheteur décide de conserver le produit.

- **Article 18 : Force majeure, Imprévision et Suspension**

1. Force Majeure :

En cas de survenance d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que des grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défauts de production ou de transports non-consécutifs à son fait personnel, ruptures d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections, et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations, l'Entrepreneure ne sera pas responsable d'un éventuel défaut d'exécution de ses **Prestations**, sous réserve d'en avoir informé immédiatement le **Client** et d'avoir pris toutes les mesures nécessaires pour en limiter les effets.

Dans le cas où les effets d'un événement de force majeure se prolongerait au-delà de quatre-vingt-dix (90) jours, le **Client** pourra résilier le Contrat par lettre recommandée avec accusé de réception.

2. Imprévision :

Comme en dispose l'article 1195 du Code civil, dans le cas d'un changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du Contrat, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse sera en mesure de demander une renégociation du Contrat à l'autre partie.

3. Suspension :

Toute suspension du présent contrat devra être notifiée à l'autre partie par un écrit envoyé en recommandé avec accusé de réception. La suspension sera effective à compter de la réception de cette notification par l'autre partie, la théorie de la réception prévalant et le cachet de la poste faisant foi. Cette notification devra stipuler le délai de suspension du présent contrat, la suspension n'entraînant qu'un report des obligations des parties, lesquelles resteront liées par le présent contrat.

- **Article 19 : Divers informations**

19.1. Indépendance des Parties

Chacune des Parties est une personne physique ou morale juridiquement et financièrement indépendante, agissant en son nom propre et sous sa seule responsabilité. Le Contrat ne constitue ni une association, ni un mandat donné par l'une des Parties à l'autre. Chaque Partie s'interdit donc de prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie, à laquelle elle ne saurait en aucun cas se substituer.

19.2. Intégralité

Les Parties reconnaissent que le Contrat constitue l'intégralité des accords passés entre elles relatifs à l'objet du Contrat et remplacent tous les engagements antérieurs, verbaux et/ou écrits, passés entre les Parties, relatifs à l'objet des présentes. Le Contrat prévaut ainsi sur tout autre document. Sauf stipulation expresse contraire, les termes et conditions et obligations du présent document prévaudront sur tous autres.

19.3. Nullité

La nullité, l'inopposabilité, ou plus généralement, l'absence d'effet de l'une quelconque des stipulations du Contrat n'affectera pas les autres stipulations qui demeureront parfaitement valables et contraignantes.

19.4. Non renonciation

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre Partie à l'une quelconque des obligations visées au Contrat, ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

19.5. Savoir-faire

Chaque Partie reste seule propriétaire du savoir-faire qu'elle possède indépendamment du présent Contrat ou qu'elle acquiert au cours de l'exécution de ce Contrat et demeure par conséquent libre de l'utiliser. L'Entrepreneure sera donc libre d'effectuer des **Prestations** ou services analogues pour le compte d'autres **Client** s. Aucune des Parties ne pourra revendiquer un droit quelconque sur le savoir-faire de l'autre Partie.

- **Article 20 : Médiation de la consommation**

Toute contestation ou réclamation des clients devra parvenir à **Cécilia GUILLOT** dans un délai de 14 (huit) jours maximum à compter du jour de l'évènement, le cachet de la poste faisant foi dans le cadre d'un envoi postal ou par mail à cguillot.psychologue@gmail.com

En cas de réclamation non résolue amiablement par le service **Cécilia GUILLOT**, le service du médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'aurait pas abouti.

Par ailleurs, conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, **Cécilia GUILLOT** adhère au service du médiateur du e-commerce.

Conformément aux articles **L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation**, **Cécilia GUILLOT** communique le nom et les coordonnées du médiateur dont la société relève :

NOM. CM2C

· Adresse électronique : cm2c@cm2c.net

· Numéro de téléphone : 01 89 47 00 14

· Site internet : www.cm2c.net

ou par voie postale à l'adresse : 49 rue de Ponthieu, 75008 PARIS

Cette démarche, offerte par **Cécilia GUILLOT**, est donc totalement gratuite pour le Client.

- **Article 21 : Loi applicable et juridiction compétente**

Le Contrat est soumis au droit français.

Les Juridictions françaises seront seules compétents pour connaître des contestations relatives au Contrat, à défaut d'accord amiable entre les Parties.

En tout état de cause, si un conflit intervient, le tribunal compétent sera celui du siège de l'Entrepreneure **Cécilia GUILLOT**

- **Article 22 : Version française et étrangère**

Les présentes CGPS sont rédigées en français. En cas de contradiction ou de contresens, elles prévaudront sur toute autre version qui serait rédigée dans une autre langue à la demande du **Client**.

- **Article 23 : Élection de domicile**

Pour l'exécution du Contrat et de ses suites, les Parties font respectivement élection de domicile en leurs sièges sociaux respectifs, tels qu'indiqués au sur le bon de réservation.

Toute modification de l'adresse du siège social de l'un ou l'autre des Parties ne sera opposable à l'autre Partie que huit jours après lui avoir été dûment notifié.